

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 19 janvier 2026

--*-*-*

Le 19 janvier 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier LABOUESSE, Maire.

Présents : Olivier LABOUESSE, Isabelle PEYRONNET, Olivier GARCEZ, Christophe VEYSSET, Nelly MAUME, Damien GRANGER, Sylvie COUDERT, Pascal CHABOT, Serge BOUSSANGE,

Excusé(s) : Guy FABRE

Pouvoir(s) : Guy FABRE donne pouvoir à Olivier LABOUESSE

Absent(s) : Daniel LAMARQUE, Katie BISMARA, Armando GOMES, Elisabeth BIONDI, Georges FLACHON

M. Olivier GARCEZ a été nommé secrétaire

Ordre du jour :

- Maison de Village – Choix de la maîtrise d'œuvre
- Protection sociale des agents par le centre de gestion de la fonction publique
 - o Adhésion à la convention de participation risque « prévoyance »
 - o Adhésion à la convention de participation risque « santé »
- Participation financière pour le risque « Santé

Questions diverses

- Classe découverte : Mise à disposition d'un agent communal

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30 octobre 2025 est approuvé

--*-*-*

● **DEL20260119_001 visée par la Sous-préfecture le 20/01/2026**

Choix de la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de village Contrat de Reconquête centre-ville et centre-bourg RCVB

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°DEL20250902_042 du 4 septembre 2025 sur la convention assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une mission d'assistance pour l'étude de maîtrise d'œuvre sur la construction d'une maison de village.

Le Conseil Municipal s'est prononcé pour une démolition des anciens bâtiments et construction de bâtiments neufs. L'estimation des travaux est de 770 000 € HT. A noter que la démolition se fera indépendamment du marché.

Conformément au code de la commande publique, une consultation pour la maîtrise d'œuvre a été lancée le 23 septembre 2025 avec réception des offres pour le 15 octobre 2025 à 17h30 au plus tard.

Dix offres ont été reçues et analysées par Allier Bourbonnais Territoire (ABT).

Les critères de sélections étaient :

- Prix : 20 %
- Valeur technique : 80 %

Après analyse des offres par l'ABT, le classement est le suivant :

N°	Nom du mandataire	Ville	Note finale/20	rang
1	C. LAPRUGNE ARCHITECTE	HAUT-BOCAGE	11,75	10
2	ALICE ARCHITECTURE	ARCHIGNAT	14,32	6
3	ARCHI Olivier ROUYER	VAUMAS	15,04	4

4	AAA GALLERAND RIBEAUDEAU	GUERET	13,08	8
5	METRE CARRE	MOULINS	16,07	2
6	H&N ARCHITECTURE	VICHY	12,18	9
7	ERIC FOQUET ARCHITECTE	MONTLUÇON	13,57	7
8	ANDESITE	RIOM	17,11	1
9	BRUN Bruno ARCHITECTE	CLERMONT-FD	14,43	5
10	MORPHO ARCHITECTURE	CHATEL GUYON	15,24	3

Suite à ce classement et comme le précise le règlement de consultation, il a été décidé d'engager une négociation avec les trois premiers, tant sur le point technique que tarifaire. Les trois cabinets ont été reçus le 5 décembre 2025.

A l'issue de cette négociation, un nouveau classement proposé par l'ABT est le suivant :

N°	Nom du mandataire	Ville	Note finale/20	Rang
1	C. LAPRUGNE ARCHITECTE	HAUT-BOCAGE	11,75	10
2	ALICE ARCHITECTURE	ARCHIGNAT	14,32	6
3	ARCHI Olivier ROUYER	VAUMAS	15,04	4
4	AAA GALLERAND RIBEAUDEAU	GUERET	13,08	8
5	METRE CARRE	MOULINS	17,56	3
6	H&N ARCHITECTURE	VICHY	12,18	9
7	ERIC FOQUET ARCHITECTE	MONTLUÇON	13,57	7
8	ANDESITE	RIOM	17,82	1
9	BRUN Bruno ARCHITECTE	CLERMONT-FD	14,43	5
10	MORPHO ARCHITECTURE	CHATEL GUYON	17,64	2

Il est proposé de retenir le cabinet ANDESITE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- RETENIR le cabinet d'architecte ANDESITE au taux de 8,93 % soit 68 755,00 € HT (82 506,00 € TTC) de MO pour la construction d'une maison de village dans le cadre de l'opération RCVB.
- La dépense est inscrite au Budget 2025 et sera reportée au budget 2026.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du marché.

● **DEL20260119_002 visée par la Sous-préfecture le 20/01/2026** **Classe découverte**

Monsieur le Maire rappelle la délibération DEL 20251030_051 relative au projet de classe découverte en Dordogne du 04 mai au 7 mai 2026.

Il informe le conseil municipal du mail reçu le 9 janvier 2026 du Directeur de l'école, M. Erwan CHARNY demandant la possibilité de mettre à disposition un agent communal lors de ce séjour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
EMET un avis favorable pour la mise à disposition d'un agent communal sur toute la durée du séjour

Plus rien à délibérer, la séance est levée à 20 heures30

Prochaine réunion du conseil municipal : le mardi 10 février 2026 à 19h00.